

en dehors du Canada fut autorisé par décret du conseil le 26 janvier 1924. Dans l'esprit populaire, il constitue le drapeau distinctif du Canada. L'Union Jack, tout en n'étant pas propre au Canada, peut fort bien être hissé sur terre dans une partie quelconque des domaines de Sa Majesté.

Dans les circonstances actuelles, il ne serait guère opportun pour le gouvernement de décider si l'Union Jack, le pavillon marchand ou quelque autre pavillon spécial devrait être adopté comme drapeau national du Canada.

En 1944, il a parlé en termes énergiques à cet égard. Lors du débat sur les affaires extérieures, j'ai dit qu'il fallait faire quelque chose pour susciter un véritable esprit canadien dans notre pays, un patriotisme ou quelque chose du genre, et qu'il fallait prendre des mesures au sujet d'un drapeau. Il a poursuivi, comme il est consigné à la page 6501 du *hansard* du 11 août 1944:

De plus, quiconque en appelle aux préjugés de race pour soulever la population contre une race en particulier au pays, fait le plus grand tort possible à l'unité canadienne et au Commonwealth britannique. Non seulement je veux qu'on reconnaisse nos gens comme des Canadiens, mais j'insiste également pour qu'on reconnaisse un drapeau propre à notre pays.

C'était, en 1944, à l'époque où le ministre des Transports était, pourrait-on dire, en bordure de la grandeur d'un premier ministre.

Des voix: Ah, ah!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on ne rira pas quand on entendra le paragraphe qui suit:

J'aimerais que ce fût un des étendards sous lesquels les militaires combattent en ce moment. Nous voulons que nos braves soldats d'Italie et de France puissent arborer un drapeau canadien. J'estime que le temps approche où notre Canada demandera un drapeau qui lui soit propre. Le drapeau que nos soldats arborent aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je sais que je prêche simplement l'évangile selon Mackenzie King. Le premier ministre n'a pas siégé sous sa direction, mais je suis assez certain qu'il occupait un poste officiel. M. King a alors ajouté—et je pourrais citer le texte si quelqu'un le désire—qu'il ne pouvait envisager, pour le Canada, un drapeau qui ne comporterait pas l'Union Jack.

Qu'est-il arrivé? Je sais que différentes opinions existent à ce sujet. Certains disent qu'ils veulent le pavillon rouge du Canada. D'autres veulent qu'on modifie le pavillon rouge du Canada pour qu'il indique clairement que nos deux races ont été unies dans la Confédération.

Et que dire d'un drapeau distinctif? Le premier ministre donne une nouvelle définition d'un drapeau distinctif. Selon lui, un drapeau distinctif ne saurait rappeler le passé de notre pays, la grandeur de son passé. Il déclare: Ne vous inquiétez pas du passé; nous allons envisager l'avenir. Je ne parlerai pas

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

de l'inspiration formidable qu'il s'imagine apparemment devoir naître dans le cœur des Canadiens lorsqu'ils considéreront ce nouvel emblème qu'il a produit. Je dirai cependant ceci. En 1945, un comité a été institué. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) était membre de ce comité, tout comme l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Il n'y a pas d'erreur là-dessus. La résolution constituant le comité faisait état du fait qu'il était opportun que le Canada possède un drapeau national distinctif, et un comité mixte a été mis sur pied pour examiner un modèle approprié et faire rapport. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a assisté à la réunion du comité, le 4 décembre, et déclaré ceci:

Dans le monde nouveau, nous serons mieux en mesure de jouer notre rôle si nous éprouvons un sentiment essentiel d'unité et d'union interne.

Il a ajouté que le comité devait faire rapport au sujet d'un modèle approprié de drapeau distinctif. Il a dit que ce devait être un symbole de cette grande nation, pour lequel on pourrait avoir de l'affection et de la loyauté et qui deviendrait un signe d'unité et d'orientation, qui ferait du Canada un grand pays. Le ministre de la Justice de ce temps-là, l'honorable M. St-Laurent, l'avait affirmé plus tôt. Lorsqu'il est devenu premier ministre et lorsqu'il était ministre de la Justice, M. St-Laurent n'a pas eu d'autre opinion que celle-là, soit que l'Union Jack étant le drapeau du Canada, il n'était pas question de servilité. Il a déclaré, et je ne fais que paraphraser ses observations, qu'il rappelle simplement à tous les Canadiens ce qu'ils doivent à leurs traditions britanniques.

Je crois que nombreux sont ceux qui aimeraient conserver le pavillon rouge, mais sont désireux, afin de susciter une entente nationale, d'y voir ajouter quelque chose. Telle était la situation en 1945 et en 1946. Que faudrait-il faire? Et bien, la décision prise en 1946 a été celle-ci:

Votre comité recommande que le drapeau national du Canada soit le pavillon rouge canadien avec une feuille d'érable aux couleurs dorées de l'automne, sur fond bordé de blanc, remplaçant les armoiries du drapeau; le dessin entier devant être proportionné de telle sorte que la dimension et la position de la feuille d'érable par rapport à l'Union Jack, dans le canton, l'identifieront comme symbole distinctif du Canada en tant que nation.

C'était la recommandation formulée par ce comité, qui fut adoptée par 23 voix contre 1. C'est M. Lacroix qui s'y opposait, je le signale. Les membres de toutes les diverses races se sont réunis là et ils n'ont pas considéré comme drapeau distinctif un emblème qui nous détacherait de notre passé. En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui était alors le spécialiste en art héraldique